

On l'avait émise pour leur rendre service, non pas pour leur exposer la loi ou les conseiller. On l'a émise pour rendre service à ces organismes qui avaient demandé des directives au ministre précédent. S'ils ne veulent pas s'en inspirer, rien ne les y oblige. Je répète ce que j'ai déjà dit hier, ce sont en dernier recours les tribunaux qui décideront de l'interprétation de la loi.

Mlle MacDonald: Monsieur l'Orateur, j'ai demandé au premier ministre quelles mesures il avait prises pour que son ordre de suspension entre en vigueur, car il ne suffit pas de dire tout simplement que le document ne s'applique plus pour le faire disparaître. Si c'était le cas, il aurait pu en dire autant, sans doute, du chômage et de l'inflation. Pour calmer l'inquiétude et faire cesser la confusion suscitées par ses observations d'hier, a-t-il pris des mesures pour que l'ordre de suspension s'applique? A-t-il au moins communiqué avec le ministre du Revenu national, que nous ne pouvons atteindre d'ici à la Chambre, pour le charger d'appliquer l'ordre de suspension de cette circulaire?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Après le débat d'hier, j'ai pris des dispositions pour qu'on informe le ministère du Revenu national du débat à la Chambre et qu'il prenne les mesures voulues. J'ai déclaré à la Chambre hier que s'il était en mon pouvoir de suspendre le document, je le suspendrais. J'ai ajouté que cette suspension touche seulement les organisations qui ne veulent pas que le ministère les aide à déterminer si oui ou non elles sont en fait des œuvres de charité.

La Chambre doit comprendre que bien des œuvres de charité font des choses, par inadvertance, qui sont jugées à caractère politique ce qui peut les priver de leur droit aux exemptions. Je crois savoir qu'elles s'adressent au ministère pour se faire guider; lorsqu'il les informe que certaines activités ont été jugées, d'après la loi, de nature à leur faire perdre leur position d'œuvre de charité, si elles y mettent fin elles peuvent alors reprendre leur position, sans être pénalisées. Une fois de plus, il est du devoir du Revenu national d'aider les citoyens à comprendre la loi, et c'est précisément la raison d'être de cette circulaire. Si certains citoyens ne la jugent pas utile, alors ils peuvent la considérer comme étant suspendue.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

DEMANDE DE DÉBAT AU SUJET DE LA LOI SUR LES BANQUES

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Ce que le premier ministre veut en fait dire, monsieur l'Orateur, c'est que le nouveau document dont l'application a été suspendue hier est

Questions orales

en vigueur aujourd'hui. Autrement dit, il est aussi conséquent avec lui-même sur cette question qu'à l'égard des mesures de contrôle, au sujet desquelles il a trahi la confiance que les Canadiens lui ont accordée à l'issue de la campagne électorale de 1974.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Ma question, monsieur, s'adresse au ministre des Finances . . .

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Assoyez-vous!

Des voix: Règlement!

M. Trudeau: Le chef de l'opposition oblige tout d'abord l'honorable représentante à s'asseoir, puis il me pose une question, et il en pose ensuite une au ministre des Finances.

M. l'Orateur: A l'ordre.

Une voix: Allez donc voir le gouverneur général.

M. l'Orateur: J'ai donné la parole au chef de l'opposition et je vais le laisser terminer, mais c'est forcer la note que d'adresser le préambule à un ministre et la question même à un autre.

M. Clark: Ma question s'adresse au ministre des Finances . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: J'attendrai que le calme revienne.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Ma question au ministre des Finances, si le calme peut revenir . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'êtes pas à l'église, Joe.

M. Clark: Ma question traite de politique économique et je voulais savoir si nous pourrions étudier certaines mesures économiques à la Chambre. Le ministre pourrait-il me dire quand il saisira la Chambre de la loi sur les banques que le gouvernement tarde délibérément à présenter à la Chambre pour ne pas être obligé de dévoiler ses intentions avant les prochaines élections? Je voudrais savoir également quand nous pourrions étudier les amendements à la loi de l'impôt sur le revenu qui découlent du budget?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, la semaine dernière, j'ai dit que nous attendions la traduction française du bill. Le cabinet est maintenant saisi du bill. J'espère que dans quelques semaines . . .

Des voix: Semaines?